

## **Bureau communautaire – séance du 19 janvier 2021 - Compte-rendu**

**Membres :** Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge de l'éducation ; Gérard Castet, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la petite enfance ; Hélène De Resseguier, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances ; Sylvie THEYE, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'économie et du développement ; Alain Payssé, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des solidarités

**Secrétaire de séance :** Hélène De Resseguier

### **Ordre du jour :**

- 1. Compte-rendu de la séance du 8 décembre 2020**
- 2. Convention de mise à disposition – Agent de prévention de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers au bénéfice du CIAS Marciac-Plaisance**
- 3. Préparation du Conseil communautaire du 26 janvier 2021 – projet de DOB**
- 4. Point d'information sur le travail des commissions thématiques**
- 5. Questions diverses**

Monsieur Jean-Louis Guilhaumon ouvre la séance à 18 h 04, en remerciant les participants de leur présence.

### **1. Compte-rendu de la séance du 8 décembre 2020**

Le compte-rendu, transmis en amont de la séance, est approuvé à l'unanimité.

### **2. Convention de mise à disposition – Agent de prévention de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers au bénéfice du CIAS Marciac-Plaisance**

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers met à disposition de structures extérieures certains de ses collaborateurs, avec leur accord et l'aval des membres du CT/CHSCT. Pour mémoire, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un fonctionnaire peut, avec son accord, être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

En complément de la délibération prise en Bureau le 8 décembre 2020 et dans la mesure où le CT/CHSCT avait émis, le 17/11/2020, un avis favorable à la mise à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'un agent de prévention au bénéfice du CIAS Marciac Plaisance, les membres du Bureau devront se prononcer, à leur tour, sur la mise à disposition telle que présentée ci-après :

Structure d'accueil	Grade	Nombre d'heures	Début	Fin	mission
CIAS Marciac Plaisance	Educateur APS	4 heures hebdomadaires	01/01/2021	31/12/2024	Agent de prévention

Cette mise à disposition sera formalisée par la signature d'une convention.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la mise à disposition telle proposée,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec le CIAS Marciac-Plaisance.

### 3. Préparation du Conseil communautaire du 26 janvier 2021 – projet de DOB

Le projet de note qui servira de base au Débat d'Orientation Budgétaire, lors du Conseil communautaire du 26/01/2021, a été transmis en amont de la séance.

- **L'ordre du jour pour le prochain conseil est le suivant :**

1. Finances
  - 1.1. Débat d'orientations budgétaires 2021
  - 1.2. Travaux de sécurisation de la toiture des locaux de la médiathèque à Plaisance
  - 1.3. Subvention versée au CIAS Marciac-Plaisance, au titre de l'année 2021 – Versement partiel
2. Affaires générales
  - 2.1. Contrat aidé et contrat d'apprentissage
  - 2.2. Rythmes scolaires
  - 2.3. Poursuite de la contribution de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers au financement du Fonds L'OCCAL
  - 2.4. Convention relative à la mission d'assistance technique entre la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers dans le domaine de l'assainissement collectif (SATESE) pour la période 2021 – 2026
  - 2.5. Convention cadre entre le SDIS et la communauté de communes relative à la disponibilité d'employés sapeurs - pompiers volontaires
  - 2.6. Les projets « Petites villes de demain » retenus pour le territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

- **Le dispositif « Petites Villes de Demain »**

Monsieur Guilhaumon rappelle que Marciac et Plaisance sont toutes les deux lauréates au dispositif des « petites villes de demain » et que leurs dossiers feront l'objet d'un accompagnement technique et financier par les services de l'Etat.

Il rappelle que, lors du dernier conseil communautaire, la question de l'accompagnement de ces deux communes en matière d'ingénierie avait été évoquée sans qu'une décision soit actée. La proposition formulée était de faire appel aux services du PETR Val d'Adour pour assurer cette ingénierie.

Il propose que cette solution soit à nouveau soumise aux membres du Conseil communautaire, sachant que les deux autres EPCI, relevant du PETR Val d'Adour :

- ont également des projets « Petites Villes de Demain » portés sur leur territoire,
- sont favorables à une ingénierie commune, confiée aux services du PETR,
- valideraient le recrutement d'animateur(s) mutualisé(s).

Les membres du Bureau valident cette proposition.

- **Les travaux de sécurisation de la toiture des locaux de la médiathèque à Plaisance**

Monsieur Guilhaumon rappelle que la toiture des locaux de la médiathèque à Plaisance présente des entrées d'eau, depuis plusieurs années, qui, aujourd'hui, nécessitent des réparations en urgence afin de sécuriser le bien et ses usagers.

Une première estimation de réparation, sur une zone réduite de la toiture, avait été réalisée. Le montant potentiel des travaux était estimé à 15 000 €.

Un nouveau diagnostic fait apparaître que c'est la totalité de la toiture qu'il convient de sécuriser. Le coût estimatif des travaux passe, de fait, de 15 000 € à 93 000 € (A noter : une démarche auprès de la compagnie d'assurance de la Collectivité est en cours ; un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et du FRI est en cours de constitution).

Plan de financement prévisionnel des travaux de sécurisation de la toiture des locaux de la médiathèque, à Plaisance :

Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant (en €)
<b>Toiture Médiathèque de Plaisance du Gers - travaux Maîtrise d'œuvre</b>	84 871,00 € HT	ETAT (40 %)	37 388,40 €
		Région (22,46 %)	21 000,00 €
	8 600,00 € HT	CD32 (17,53 %)	16 388,40 €
		Autofinancement (20 %)	18 694,10 €
Total des dépenses HT	93 471,00 € HT	Total recettes	93 471,00 €

Cette dépense s'ajoute à une série d'investissements qui, par ailleurs, sont nécessaires pour préserver les bâtiments intercommunaux ou améliorer les conditions de travail des agents, comme la climatisation du siège de la communauté de communes. Au total, il s'agit d'une enveloppe de plus de 200 000 € à dégager afin de réaliser les investissements identifiés, validés en commission Finances le 15/12/2020 :

Travaux identifiés	Coût estimatif
Etude piscine	14 400,00 €
Climatisation CCBVG	15 000,00 €
Toiture Ecole Maternelle Plaisance	15 500,00 €
Aire gens du voyage	5 000,00 €
Chariots d'entretien - Ecoles	4 700,00 €
Renouvellement un véhicule	17 000,00 €
Ecole maternelle de Marciac - prise en compte de besoins d'équipements nouveaux, liés à l'ouverture.	10 000,00 €
Mobiliers divers (armoires, fauteuils...)	2 000,00 €
Renouvellement informatique	12 400,00 €
Site internet	4 000,00 €
Sécurisation de la toiture	93 000,00 €
Participation aux travaux d'aménagement du parking devant l'école de Beaumarchés	1 900,00 €

Une des pistes évoquées pour abonder cette enveloppe serait la mobilisation des crédits non encore utilisés, réservés par le Conseil départemental pour les projets de la CCBVG dans le cadre du Contrat 3 D. Sur l'enveloppe initiale, 75 000 €, fléchés sur le projet de la création de la cité de l'orgue à Plaisance, resteraient disponibles.

En accord avec les membres du Bureau, Monsieur Guilhaumon saisira le Président du Conseil départemental et fera le point avec Monsieur Fitan, Maire de Plaisance.

- **Les principes généraux d'élaboration du DOB 2021 et le recours au mécanisme des AC**

Comme cela a été acté par les membres de la Commission Finances en réunion le 15/12/2020, Monsieur Guilhaumon rappelle les principes généraux d'élaboration du DOB 2021, à savoir :

- Une fiscalité constante,
- Une mobilisation des AC au même niveau qu'en 2020, notamment pour financer la participation de la Collectivité au Fonds L'OCCAL,
- le recours limité, voire nul, à l'emprunt pour financer de nouveaux projets,
- un budget contraint qui implique de recentrer les efforts de la Collectivité sur la préservation de son patrimoine et le fonctionnement des services.

S'agissant des Attributions de Compensation, il est noté que les communes les plus fortement mobilisées sont dans l'ordre : Marciac, Plaisance, Beaumarchés et Lasserrade.

Sur un temps long, ces communes, notamment Plaisance, pourraient ne pas pouvoir supporter une pondération de leurs AC préconisé. Cette mobilisation des communes via les AC ne doit faire l'objet d'une augmentation dans le temps.

Un tour de table permet de constater l'adhésion des membres du Bureau à ces principes généraux. S'agissant des AC, tous sont favorables au maintien du niveau de prélèvement convenu en 2020. Cela permettra à la Collectivité :

- d'inscrire son action dans un réel projet communautaire,
- de continuer à financer les actions dans les domaines prioritaires que sont l'enfance-jeunesse et le CIAS, tout en confirmant le cœur de compétence de la Communauté qui est avant tout une collectivité de service ;
- de préserver le patrimoine de la Collectivité ;
- de répondre aux ambitions affirmées dès le début du mandat, à savoir le développement économique et l'attractivité du territoire.

Pour autant à la demande de plusieurs participants, il conviendra, lors d'une prochaine séance, de :

- rappeler les modalités de calcul des attributions de compensation,
- mener une réflexion sur le FONGIR ainsi que sur l'évolution de la valeur locative au sein de notre EPCI.

En tout état de cause, sur la question des AC, Monsieur Guilhaumon confirme qu'il s'agit d'assurer un niveau de ressources suffisant à la communauté de communes pour lui permettre de fonctionner.

Les membres du Bureau valident ces principes généraux et les propositions qui en découlent.

#### - **L'indemnité du Président et des Vice-présidents**

Monsieur Guilhaumon rappelle qu'en juillet 2020, les membres du Bureau ont renoncé, unanimement, à toute forme d'indemnité.

Aujourd'hui, Monsieur Guilhaumon, pour répondre à une question dont il a été saisi, souhaite consulter l'exécutif en proposant une pondération de 50 % des indemnités qui pourraient être versées en 2021. A l'issue d'un tour de table, il ressort que l'ensemble des Vice-Présidents renoncent à leurs indemnités, estimant inopportun de les réclamer qu'alors que dans le même temps :

- L'élaboration du budget 2021 répond à des exigences de rigueur et d'économies,
- Il est demandé aux communes membres de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers un effort contributif aussi important qu'en 2020 par le biais du mécanisme des AC.

Monsieur Guilhaumon salue la réponse, encore une fois, unanime de ses Vice-présidents et, alors que certains membres de l'assemblée souhaitent qu'il perçoive l'indemnité liée à sa fonction, précise qu'il règlera son pas sur celui de l'équipe.

#### - **L'adhésion à Gers développement**

La question de l'adhésion de la Communauté de communes à Gers développement est soulevée. En 2021, le montant de cette adhésion est fixé à 4 500 €.

Monsieur Guilhaumon souligne qu'il n'est pas opposé à cette dépense, à condition que la Collectivité s'engage activement dans la démarche et qu'elle soit réelle accompagnée par « Gers développement ».

#### - **Les Transports scolaires**

Il est précisé que l'enveloppe intitulée à tort « transports scolaires », prévue au Budget, concerne les déplacements des enfants du territoire sur les temps périscolaires.

#### 4. Point d'information sur le travail des commissions thématiques, en janvier

Pour mémoire, l'inter commission Travaux / Assainissement-environnement qui s'est tenue le 5/01/2021 a été, avant tout, une réunion de présentation des sites et travaux en cours au niveau de la Communauté de communes.

La Commission enfance-jeunesse-affaires scolaires s'est réunie le 12 janvier 2021. Il y a notamment été question :

- des effectifs prévisionnels 2021-2022 :

Comme le montre le tableau suivant, les effectifs devraient continuer de chuter à la rentrée 2021. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la Collectivité a engagé des investissements d'importance afin de garantir aux élèves du territoire un accueil et des conditions d'apprentissage optimales.

Ecoles		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élèves	Taux d'élèves par classe	N° classes
2021	Beaumarchés primaire		9	8	11	6	10	9	10	12	75	18,75	4
2020		3	8	11	6	10	9	10	12	12	81	20,25	4
2021	Marciac Maternelle		9	7	10						26	13	2
2020			7	10	18						35	17,50	2
2021	Marciac élémentaire					18	10	18	20	19	85	17	5
2020						10	17	20	22	24	93	18,60	5
2021	Plaisance primaire		14	14	23	18	17	18	21	22	147	15,47	9,5
2020				14	24	18	17	18	20	23	16	150	15,79
2021	TOTAUX		32	29	44	42	37	45	51	53	333	16,24	20,5
2020			3	29	45	42	37	44	50	57	52	359	17,51

- des rythmes scolaires :

Monsieur Guilhaumon rappelle que le conseil communautaire et les conseils d'école devront faire, d'ici le 13 février 2021, des propositions au DASEN concernant les nouveaux rythmes scolaires applicables au sein du territoire. La commission Enfance-Jeunesse-Affaires scolaires a proposé par 12 voix sur 13 que, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, les rythmes scolaires soient maintenus à 4,5 jours de manière homogène dans tous les établissements.

Monsieur Castet revient sur les raisons qui l'ont amené à ne pas se prononcer en faveur du maintien des rythmes scolaires à 4,5 jours, lors de la commission du 12 janvier 2021. Sa position n'est pas le reflet d'un avis sur la question des rythmes scolaires mais sur le processus même de questionnement qui a été engagé par la Collectivité sur ce thème.

Il lui paraît inopportun de soumettre un questionnaire sur ce sujet d'importance aux parents du territoire en leur permettant d'exprimer leur avis jusqu'au 31 janvier 2021 et, dans le même temps, de demander aux élus d'arrêter une décision avant cette échéance. Ces deux démarches lui paraissent antagonistes.

Monsieur Guilhaumon rappelle que l'objet premier de cette consultation, à savoir l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG), est d'identifier les besoins de la population dans tous les secteurs de la vie quotidienne (accueil des enfants, accès aux soins, mobilité, action en direction des seniors...) et que c'est l'Education Nationale qui a provoqué ce télescopage dans les calendriers de recueil d'avis. Le processus, voulu par la Collectivité a été lancé, en direction des habitants du territoire, à l'automne ; à un moment où les propositions sur les rythmes scolaires étaient attendues par l'Education Nationale en mars 2021.

En décembre, il a été informé que les avis devaient être remis au DASEN avant le 13 février 2021, sans possibilité de pouvoir déroger à cette date.

Enfin, Monsieur Guilhaumon précise que les arguments avancés par les membres de la Commission Enfance-Jeunesse-Affaires scolaires mettaient, avant tout, l'intérêt de l'enfant au cœur des préoccupations.

A l'issue de cet échange, les membres du Bureau :

- confirment l'avis de la commission ;
- valident le fait de soumettre au Conseil communautaire la proposition de maintien des rythmes scolaires à 4,5 jours par semaine ;
- demandent à connaître les résultats de l'enquête menée dans le cadre de l'élaboration de la CTG, lorsque tous les questionnaires auront été analysés.

## 5. Questions diverses

Dans le cadre du processus d'élaboration du PLUi, des bus-tours sont organisés le 26 janvier et le 2 février 2021. Compte tenu du contexte sanitaire et des contraintes fortes en vigueur, la question de leur opportunité et de leur maintien se pose.

Monsieur Guilhaumon précise que rien ne s'oppose à ce que ces journées de travail soient maintenues. L'avis des services de Préfecture, dans un premier temps, et du Préfet, dans un second temps, ont été pris. Les réponses sont favorables sous réserve que les consignes sanitaires soient respectées.

La séance est levée à 20 h 15.

Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon

